



Document à retourner complété et signé à la  
SPL Eau Barousse Comminges Save – BP 20104 – 31803 St Gaudens Cedex

## CARACTERISTIQUES DU SERVICE

La Société Publique Locale Eau Barousse Comminges Save a pour missions :

- l'acheminement d'eau potable, la potabilisation et la distribution conformément aux exigences du code de la santé publique ;
- la collecte, le transport, le traitement des eaux usées et l'évacuation des résidus d'épuration ;
- le service comprend également les relations avec le consommateur telles que l'information, la gestion des demandes ou encore la facturation.

## CONDITIONS TARIFAIRES DU SERVICE

### DEMANDE DE TRAVAUX (BRANCHEMENTS, EXTENSIONS, ...)

Le montant des travaux figure dans l'estimation financière effectuée après étude des services techniques. Tout dépassement fera l'objet d'une estimation complémentaire soumise pour accord. A défaut d'acceptation, seules les dépenses effectivement engagées, ainsi que la remise en état des lieux, seront facturées.

### DEMANDE DE PRESTATIONS PONCTUELLES

Le prix est indiqué dans le devis travaux qui sera établi et qui sera pour accord avant tout début d'exécution.

La SPL EBCS réalise également à la demande de l'abonné des contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif dans le cadre d'une vente immobilière. Le prix est fixé annuellement par délibération du comité syndical.

## MODALITES DE REVISION DES TARIFS

Les factures d'eau et/ou d'assainissement se composent :

- d'une part fixe comprenant l'entretien et l'amélioration des ouvrages et des réseaux ;
- d'une part variable proportionnelle à la consommation ;
- des redevances de l'Agence de l'Eau : la redevance pour prélèvement et le cas échéant la pollution et la modernisation des réseaux de collecte ;
- des redevances du SMEAG : gestion des étiages et sécurisation des prélèvements d'eau en Garonne.

Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont votés annuellement par délibération du Comité Syndical.

Les redevances Agence de l'Eau sont votées annuellement par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le détail des tarifs Eau et Assainissement est disponible dans l'espace « Abonnés » ([www.eau-barousse.com](http://www.eau-barousse.com)), par téléphone (05 61 94 81 81) ou dans nos locaux.

## MODALITES DE PAIEMENT

- par chèque libellé à l'ordre de SPL EBCS
- par virement sur le compte Banque Postale IBAN : FR82 2004 1010 1610 9683 9H03 747 BIC : PSSTFRPPTOU
- par carte bancaire ou en espèces dans nos bureaux (ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h)
- par prélèvement automatique à l'échéance ou mensualisé (imprimé « Mandat de prélèvement SEPA »)

## DELAI D'EXECUTION DU SERVICE

INTERVENTIONS	DELAIS
Branchements	8 semaines à compter du retour du devis accepté et après obtention de la permission de voirie
Abonnement eau	A la fin du délai de rétractation ou sous 48 h suite à une demande d'exécution anticipée (cf. présent formulaire)
Prestations ponctuelles	À la fin du délai de rétractation (4 semaines) ou immédiat en cas d'urgence suite à une demande d'exécution anticipée (cf. présent formulaire)

## INFORMATIONS GENERALES

### COLLECTIVITE

Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save  
Catégorie juridique : 73 54 - Syndicat Mixte Fermé  
N° SIREN : 200 082 188 – N° SIRET : 200 082 188 000 18  
Code APE : 3600 Z  
Siège social : Mairie de Saint-Gaudens 1 rue du Gomet 31 800 SAINT GAUDENS  
Adresse géographique : Chemin la Chapelle 31 800 VILLENEUVE DE RIVIERE  
Adresse postale : BP 204 – 31 806 SAINT GAUDENS Cedex  
Tél. : 05 62 00 80 60 – Fax : 05 62 00 80 69  
Web : [www.eau-barousse.com](http://www.eau-barousse.com) ; [sebcs@eaux-bcs.fr](mailto:sebcs@eaux-bcs.fr)

### DELEGATAIRE

Société Publique Locale Eau Barousse Comminges Save,  
Société Publique Locale au capital de 1 000 000 €  
Siège social : Villeneuve-de-Rivière – RC : Toulouse 528 903 214  
N° de TVA intracommunautaire : FR47 528 903 214  
Adresse géographique : Chemin la Chapelle 31 800 VILLENEUVE DE RIVIERE  
Adresse postale : BP 20104 – 31 803 SAINT GAUDENS Cedex  
Tél. : 05 62 00 80 60 – Fax : 05 62 00 80 69  
Web : [www.eau-barousse.com](http://www.eau-barousse.com) ; [sebcs@eaux-bcs.fr](mailto:sebcs@eaux-bcs.fr)

## GARANTIES LEGALES

La SPL EBCS est tenue de l'ensemble des garanties légales et en particulier, conformément aux articles L 211-4 à L. 211-19 du code de la consommation :

- de la garantie de conformité, applicable en cas de défaut de conformité existant au jour de l'acquisition, dont la mise en œuvre est limitée à 2 ans à partir du jour de prise de possession du produit,
- de la garantie relative aux défauts de la chose vendue, conformément à la réglementation en vigueur notamment en matière de vices cachés ou du fait des produits défectueux.

Toute demande de mise en œuvre des garanties précitées doit se faire par écrit à la SPL EBCS.

## ASSURANCE

MMA – SARL Cabardos Perrier Assurances – 3 rue Voltaire – 31 800 SAINT GAUDENS – Tél. : 05 61 88 15 15

## RECLAMATIONS

La SPL EBCS peut être saisie par lettre écrite pour toute réclamation relative à l'exécution et/ou la facturation d'un service. Cette réclamation sera traitée par le service « Réclamations » de la SPL EBCS

## MEDIATION

Tout usager ou ayant droit du service a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

## CONDITIONS ET MODALITES DE RETRACTATION / RESILIATION DE CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

### DROIT DE RETRACTATION

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux relatifs aux services déjà fournis.

L'usager qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, à sa demande expresse, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

### DROIT DE RESILIATION

Résiliation d'abonnement avec cessation de fourniture d'eau : les abonnements prennent fin à la demande expresse des abonnés au plus tard quinze jours après la date de la réception de la demande ou la date définie par l'abonné si celle-ci est postérieure. Quel que soit le motif de la résiliation d'abonnement, l'abonné doit payer la part fixe du tarif pour la durée d'abonnement, ainsi que la partie du tarif correspondant au volume d'eau consommé.

## ECO-CONSOMMATION

Adopter une consommation sobre et respectueuse permet de préserver l'environnement.

## ATTESTATION A COMPLETER

Je soussigné(e),

Mme  M.

NOM et Prénom : .....

demeurant à :

N° et nom de la rue.....

Code Postal..... Ville .....

Pays .....

Reconnais avoir pris connaissance du contenu du présent document et (cocher la case correspondante) :

Je sollicite l'exécution anticipée de ma demande afin de bénéficier au plus tôt du service

ou

Je souhaite attendre l'expiration du délai légal de rétractation soit 14 jours, avant de bénéficier de l'exécution du service

ou

Dans le cas d'un contrat conclu par voie électronique, j'accepte de commander avec obligation de paiement

Le ..... à.....

Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

### Partie réservée au Service de l'Eau

Référence client .....

Référence(s) site(s) .....

Numéro du compteur .....

Date d'envoi du contrat.....

Date de réception .....